



C.E.A

**SYNDICAT PÉNITENTIAIRE DES
SURVEILLANT(E)S – C.E.A**

BUREAU REGIONAL GRAND EST

Le 28 novembre 2024

COMMUNIQUE RÉGIONAL

Le 27 novembre 2024, les organisations syndicales ont été conviées à une table ronde à la mairie d'Écrouves par Monsieur POTIER, député de Meurthe et Moselle ainsi que Monsieur Jérôme DURAIN, sénateur de Saône et Loire, président la commission d'enquête pour l'impact du trafic de stupéfiants en France. Étaient présent, Mr le maire d'Écrouves avec son adjoint responsable de la sécurité, le SPS, l'UFAP, et FO.

Plusieurs sujets ont été abordés durant cette table ronde. D'emblée, nous avons abordé le sujet prioritaire, les fouilles systématiques des détenus en sortie de parloirs ou lorsqu'ils ont vu un intervenant extérieur.

Car comment est-il possible de lutter contre le trafic en détention alors que la réglementation nous interdit la fouille systématique, nous lui avons donc demandé d'intercéder auprès du ministre de la Justice concernant ce texte.

Il a été donné l'exemple de l'Espagne et de l'Allemagne qui eux continuent les fouilles systématiques, car ils ont tout bonnement refusé de signer ces textes européens dans leurs intégralités.

Ensuite, nous avons enchaîné sur la problématique des brouilleurs de téléphones et de drones, argumentant que leurs mises en place sont trop longues et/ou difficiles au vu de la situation géographique de certains établissements, et parfois, ces matériels sont déjà obsolètes.

Les discussions se sont poursuivies sur le thème de la sécurisation des domaines pénitentiaires qui dans beaucoup de cas sont trop facilement accessibles par les personnes extérieures. Ce qui favorise grandement les projections dans les enceintes pénitentiaires et facilite les livraisons par drones.

Nous avons évoqué également la classification des établissements, afin de mieux gérer les gros profils liés au trafic de stupéfiants ou au grand banditisme. L'actualité montre parfaitement les lacunes sur ce sujet avec, des détenus qui commanditent des assassinats ou gèrent leur trafic depuis leur cellule, et n'oublions pas INCARVILLE !

De même, nous avons parlé des CSL et QSL ou l'on autorise les téléphones en cellule. Mais, aussi le laxisme des magistrats, qui lorsqu'un détenu ne respecte pas les règles à plusieurs reprises (introduction de stupéfiant, état d'ébriété...) ne se voit que très rarement réintégré en détention classique, malgré les observations des surveillants, leurs CRP et CRI.

Nous avons exprimé notre écœurement concernant la parution du décret 2024-1062 du 25 novembre 2024 relatif à la procédure alternative aux poursuites disciplinaire.

Nous avons insisté sur le fait qu'il est impératif, que lors des protections fonctionnelles, les procédures deviennent anonymes afin que les détenus n'aient plus accès au nom du ou des agents qui ont déposé plainte, et ce, afin que les détenus ne puissent plus exercer de pression ou ne puissent plus menacer les agents et leurs familles.

La corruption et le trafic au sein de l'AP a également été évoqués, mais nous avons précisé que cela restait à la marge et n'était pas une généralité.

Suite à ces discussions, Mr. Jérôme DURAIN nous a indiqué vouloir approfondir ces sujets et organiser une réunion avec nos représentants nationaux.

Le bureau régional